

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 7 mai 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Gaston Morissette propriétaire d'un garage commercial situé en arrière lot du 1548, chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré.

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de reconnaître une marge latérale à 0.84 m et la marge avant à 0.49 m alors que la distance est de 10 m selon la grille des spécifications du règlement de zonage 707.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

En arrière lot du 1548, chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingtième jour d'avril
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 20 avril 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour d'avril 2018.

